

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	37 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : **30 novembre 2017**
Date d'affichage : **30 novembre 2017**

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le cinq du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre associatif d'Aubiat.

Etaient présents : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à André DEMAY.

Éric GOLD a donné pouvoir à Claude RAYNAUD.

David MOURNET a donné pouvoir à Robert IMBAUD.

Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : M. Stéphane BARDIN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2017- 195 : FONDS DE CONCOURS POUR LA REMISE EN ETAT D'EQUIPEMENT SUITE
A UN STATIONNEMENT D'UN GRAND GROUPE DE GENS DU VOYAGE
- ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE THURET**

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5212-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2017-194, en date du 5 décembre 2017 approuvant les conditions d'attribution d'un fonds de concours pour la remise en état d'équipements suite à un stationnement estival d'un grand groupe de voyageurs,

Vu les statuts de la communauté de communes Plaine Limagne incluant la commune de Thuret comme l'une de ses communes membres,

Vu la demande de fonds de concours en date du 13/11/2017 et formulée par la commune de Thuret pour la remise en état du stade de Thuret, du terrain d'entraînement et de leurs abords

suite à l'installation d'un groupe de voyageurs d'une centaine de caravanes du dimanche 14 au dimanche 21 mai 2017,

Considérant le plan de financement prévisionnel des travaux qui s'élève à 3 800 € HT (le devis du paysagiste s'élève à 2 300 € HT, la commune fournissant plus de 60 tonnes de sable pour un coût estimé d'environ 1 500 € HT),

Considérant que le dossier de demande devra être complété par une délibération concordante de la Commune de Thuret portant demande du fonds de concours,

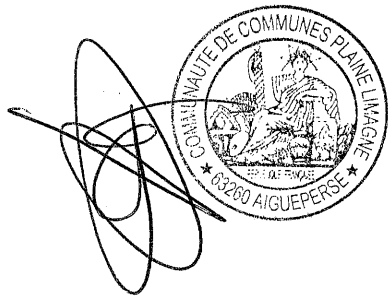
Considérant que la Commission Enfance-Jeunesse-Action sociale-Culture, réunie le 27 novembre 2017, a émis un avis favorable à cette demande, ainsi que le bureau communautaire, réuni le 29 novembre 2017.

Suite à l'exposé de Didier CHASSAIN, Vice-Président,

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide, d'attribuer un fonds de concours à la commune de Thuret en vue de participer au financement de la remise en état du stade de Thuret, à hauteur de 50 % d'un montant total HT de travaux éligibles.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 12/12/2017
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

